

## République Française

### Département du Pas-de-Calais - Arrondissement de Béthune - Canton de Lillers - Commune de Gonnehem

## ***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2023***

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membres présents : 15  
Nombre de votants : 19

Le quatorze décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, légalement convoqué en date du huit décembre deux mil vingt-trois, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard DELELIS, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Bernard DELELIS, Laurent POIRÉ, Carole MURRAY, Vincent KLOS, Françoise LEFEBVRE, Jean-Michel DUBOIS, Charlette GALLET, Pierre DUPLOUY, Marie-José LECLERCQ, Janique POIRIER, Thierry HUE, Martine PETITPAS, Anne-Sophie DELAVAL, Céline DEBACK, Cathy NICUTA.

**EXCUSÉS, RÉPRÉSENTÉS :** Philippe ROUSSEL procuration à Cathy NICUTA, Eric CHAPPE procuration à Pierre DUPLOUY, Bertrand DELORY procuration à Bernard DELELIS, Thierry CHAPPE, Sébastien VERFAILLIE, Maxime CANTRAINE, Ludivine TAFFIN, Julien HERNU procuration à Vincent KLOS.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Après vote à main levée, et en application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité des présents, nomme Vincent KLOS au poste de secrétaire de séance qui en accepte les fonctions.

### **Réf : 2023-66 / 2023-12-14-3<sup>ème</sup> : Aménagement et urbanisme : Approbation du SCDECI (Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie)**

La séance ouverte,

Considérant que le Maire assure la défense extérieure contre l'incendie et qu'à ce titre il doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre,

Considérant la nécessité de réaliser une étude complète de la défense extérieure contre l'incendie de la commune, afin d'identifier les carences et de connaître les priorités d'équipement,

Vu les conclusions de cette étude qui reprend les travaux à engager visant à terme à assurer une couverture totale de la commune :

- Aménagement de 5 points d'aspiration sur point d'eau naturel (4 existants et 1 nouveau)
  - Rue de Lenglet
  - Rue des Prés
  - Rue de Brassarderie (\* 2)
  - Rue de Bellerive
- Implantation de 3 réserves incendie artificielles
  - Rue de Lillers
  - Rue de la Libération
  - Rue de Lenglet

- Implantation de 9 poteaux d'incendie ou prises accessoire
  - Rue du Hamel
  - Rue Neuve
  - Rue de Brassarderie
  - Rue de Lannoy
  - Rue Godefroy Bar
  - Rue de Bellerive (\* 3)
  - Rue du Moulin
- Création de 2 aménagements divers
  - Cheminement Résidence les Violettes / Rue de Lenglet
  - Cheminement Rue de Lannoy / Rue des Fleurs

Sur proposition de la commission Travaux du 6 décembre 2023, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, **décide** d'approuver les conclusions de l'étude relative au SCDECI (Schéma Communal de Défense Extérieure Contre L'Incendie), et **sollicite** des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés  
Pour extrait conforme  
Le Maire, **Bernard DELELIS**

Le Secrétaire de séance, **Vincent KLOS**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture le 18 décembre 2023

et de la publication le 18 décembre 2023

À Gonnehem, le  
Le Maire  
**Bernard DELELIS**